

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 MONTEE IMPOSSIBLE



N° d'épreuve FFM 377
Moto-Club Rumillien
N° d'affiliation 1109
Date 01 Mai 2016
Lieu Moye
Organisateur technique ... CHALLAMEL Jean Claude
Adresse 9b Rte de Baufort 74150 RUMILLY
E-mail jcc.mcr@wanadoo.fr
Téléphone 06 32 09 65 36

Organisateur



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MARQUEZ José	Licence :	016581
Président du Jury ou Arbitre*	ASTIER Joel	Licence :	002451
Membre du Jury	BERNARD Michel	Licence :	003604
Membre du Jury	MARTIN Thierry	Licence :	150839
Commissaire technique responsable	SCHICKEL Jean Marc	Licence :	022008
Responsable du chronométrage	RITTAUD Stéphanie	Licence :	127171

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

➤ Prototype

A partir de 16 ans.

Les motos utilisées pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

➤ Féminines (si plus de 7 pilotes)

A partir de 16 ans.

Les motos utilisées pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

🔗 Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{ère}	150 €	6 ^{ème}	60 €	11 ^{ème}	20 €	16 ^{ème}	20 €	21 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	125 €	7 ^{ème}	50 €	12 ^{ème}	20 €	17 ^{ème}	20 €	22 ^{ème}	20 €
3 ^{ème}	100 €	8 ^{ème}	40 €	13 ^{ème}	20 €	18 ^{ème}	20 €	23 ^{ème}	20 €
4 ^{ème}	80 €	9 ^{ème}	30 €	14 ^{ème}	20 €	19 ^{ème}	20 €	24 ^{ème}	20 €
5 ^{ème}	70 €	10 ^{ème}	20 €	15 ^{ème}	20 €	20 ^{ème}	20 €	25 ^{ème}	20 €

Aucune indemnité financière supplémentaire, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être sollicitée par le coureur.



REGLEMENT PARTICULIER 2016

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical	KAH Jean Marc	Nombre d'ambulance(s)	1
Nombre de secouristes	8	Temps de trajet (en min)	30mn
Hôpital le plus proche	Annecy		

Article 7 Le site de pratique

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Les Essais (Le Nivellard)	Longueur du parcours	200 mètres
Adresse	MOYE 74150	Largeur minimum de la piste	6 mètres
		Nombre d'OCP*	6
		*Officiels Commissaires de Piste	



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 10.02.2016

MOTO-CLUB-RUMILLIEN
Cross - Vitesse - Tourisme
9 Bis, route de Beaufort - 74150 RUMILLY
Tél. 04 50 64 65 76 / Port 06 32 09 65 36

Visa de la Ligue

Date : 18 FEV. 2016

LIGUE MOTOCYCLISTE
RHONE - ALPES
18 Chemin de l'Île Neuve
Z.A. Île Neuve
26000 LA ROCHE DE GLUN
Tél. : 04 75 55 22 50

Visa de la FFM

Date : 08/03/16
Numéro : 1610208



HORAIRES PREVISIONNELS



REGLEMENT PARTICULIER 2016

N° d'épreuve FFM..... 377
Moto-Club..... RUMILLIEN
N° d'affiliation..... 1109
Lieu..... MOYE

Organisateur

Date 01 MAI 2016

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h30	10h30	Montée 1	toutes	1h30
10h30	12h30	Montée 2	toutes	1h30
12h30	14h00	Repas		
14h00	16h00	Montée 3	toutes	1h30
16h00	18h00	Montée 4	toutes	1h30
	18h30	Remise des Prix		
	19h00	Fin		

MOTO-CLUB RUMILLIEN
Cross - Vitesse - Tourisme
9 Bis, route de Beaufort - 74150 RUMILLY
Tél. 04 50 64 65 76 - Port. 06 32 09 65 36